

RÉSULTATS 2021
VERSEMENT D'UNE PRIME D'INTERESSEMENT
POUR LES POSTIERS

Grâce à l'engagement et à l'efficacité de l'ensemble des postières et des postiers, La Poste présente des résultats 2021 en redressement. C'est pourquoi, La Poste pourra verser, en avril prochain, une prime d'intéressement d'un montant de 591,60 euros bruts à chacun de ses 197 049 collaborateurs. Le montant de la prime est identique pour chaque postier, quels que soient son statut, son métier ou ses niveaux de rémunération¹.

Le versement de cette prime individuelle d'intéressement de 591,60 euros bruts a été rendu possible par la signature, en juin 2021, d'un **nouvel accord social sur l'intéressement avec les organisations syndicales CFDT, FO, la liste Osons l'Avenir CFE-CGC / CFTC et l'UNSA-Postes**. Ce nouvel accord prévu pour la période 2021-2023 se base sur un nouvel indicateur de déclenchement du montant de base de l'intéressement : **le résultat net part du Groupe (RNGP)**. Celui-ci prend en compte l'ensemble des résultats de La Poste SA ainsi que ceux de ses filiales, à hauteur du montant du capital détenu par la maison-mère. Quatre autres indicateurs ont également été pris en compte pour définir l'intéressement :

- 3 indicateurs **NPS** (Net Promoter Score²) **sur les activités du courrier, du colis et de la banque**. Ces indicateurs sont majeurs pour le suivi de l'amélioration de la satisfaction de l'ensemble des clients, première des priorités stratégiques du Groupe.
- 1 indicateur sur **le taux de formation des postiers au numérique**. Il mesure la progression des formations aux outils numériques.

Philippe Wahl, président-directeur général du Groupe La Poste a déclaré :

« Face à la crise sanitaire mondiale, les postières et les postiers ont été résilients et professionnels. Le redressement de nos résultats nous permet de verser une prime d'intéressement aux femmes et aux hommes, qui chaque jour, sont les acteurs de la transformation du groupe La Poste. »

Contact presse La Poste :

service.presse@laposte.fr - 01 55 44 22 37

¹ Montant pour tout collaborateur présent toute l'année à temps plein, éligible à l'intéressement, et totalisant au minimum 3 mois d'ancienneté en 2021. Le montant de la prime est modulé en fonction du temps de présence sur l'année.

² Le NPS (Net Promoter Score) est un indicateur utilisé pour connaître la proportion de clients prêts à recommander une marque, un produit ou encore un service. Le score obtenu permet d'évaluer la satisfaction et la fidélité moyenne d'une clientèle.